

Œuvre artistique de :

Nicolas Vial

Mis en page par :

atelier Didier Thimonier

Graveur du poinçon du

timbre pour le document

philatélique :

Claude Jumelet

Imprimé en :

héliogravure

Couleurs :

Bleu, blanc, jaune, vert

Format :

vertical 25 x 36

40 timbres à la feuille

Valeur faciale :

0,50 €



premier jour



Oblitération disponible
sur place

Timbre à date 32 mm

"Premier Jour"

Vente anticipée

Les jeudi 8 et vendredi 9 mai 2003 de 10h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert au Parlement européen,
allée du Printemps, B.P. 1024, 67070 Strasbourg CEDEX.

Attention,

Vente générale dans tous les bureaux de poste et sur le site Internet de La Poste www.laposte.fr/timbres à partir du **2 juin 2003**.

• Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne



Vente anticipée le 8 mai 2003
à Strasbourg (Bas-Rhin)

Vente générale
dans tous les bureaux de poste
le 9 mai 2003

CHARTE
DES DROITS
FONDAMENTAUX
DE L'UNION
EUROPÉENNE
1^{ER} JOUR
6^e 8.05.2003
STRASBOURG

• Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Timbre-poste de format vertical 25 x 36

Oeuvre artistique de Nicolas Vial

Mis en page par l'Atelier Didier Thimonier

Imprimé en héliogravure

40 timbres à la feuille

Le 7 décembre 2000, le Conseil, la Commission et le Parlement européen ont proclamé la Charte des droits fondamentaux. Elle a vocation à être intégrée dans la Constitution européenne et contribue à définir l'identité européenne dans le monde par son message de paix, de démocratie, et par son modèle social. Elle place l'intérêt de la personne au cœur de l'Union. Elle affirme que le marché intérieur n'est pas une fin en soi, et que l'objectif est bien celui dont rêvaient les pères fondateurs Jean Monnet ou Robert Schuman : un espace public européen, une communauté politique fondée sur des valeurs communes.

Les cinquante droits fondamentaux reconnus sont répartis en six chapitres : dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté, justice. Certains ont une longue histoire : ceux issus de la Révolution française de 1789 et de sa Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. D'autres sont plus récents, issus de la Convention européenne des droits de l'Homme ou de la Charte sociale du Conseil de l'Europe. La force de ce texte, c'est de les couvrir tous, de les enrichir pour les adapter au XXI^e siècle, et d'en créer de nouveaux pour tenir compte de l'évolution des esprits, des sciences et des techniques : ainsi, la reconnaissance des droits de l'enfant, les droits relatifs aux biotechnologies, la protection des données à caractère personnel, la protection des consommateurs. Elle est la première déclaration de droits qui reprenne dans un même texte les droits civiques et politiques et les droits économiques et sociaux. Aujourd'hui en Europe, la dignité de la personne signifie le droit de vote et la liberté d'expression, elle suppose aussi l'accès aux services publics, aux soins, ou le droit de vivre dans un environnement sûr. La voie est ainsi tracée, pour que la Constitution européenne comporte à sa tête la définition des droits reconnus sur son territoire, et les principes qui guident son action. Les Européens partagent dorénavant un passeport, un hymne, une monnaie, une Charte des droits, bientôt une Constitution.

Pervenche Berès

Membre de la Convention chargée de rédiger la Charte des droits fondamentaux

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Notice philatélique Premier Jour

Œuvre artistique de
Nicolas Vial

Metteur en page :
Atelier Didier Thimonier
Imprimé en héliogravure



Le 7 décembre 2000, le Conseil, la Commission et le Parlement européen ont proclamé la Charte des droits fondamentaux. Elle a vocation à être intégrée dans la Constitution européenne et contribue à définir l'identité européenne dans le monde par son message de paix, de démocratie, et par son modèle social. Elle place l'intérêt de la personne au cœur de l'Union. Elle affirme que le marché intérieur n'est pas une fin en soi, et que l'objectif est bien celui dont rêvaient les pères fondateurs Jean Monnet ou Robert Schuman : un espace public européen, une communauté politique fondée sur des valeurs communes. Les cinquante droits fondamentaux reconnus sont répartis en six chapitres : dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté, justice. Certains ont une longue histoire : ceux issus de la Révolution française de 1789 et de sa Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. D'autres sont plus récents, issus de la Convention européenne des droits de l'Homme ou de la Charte sociale du Conseil de l'Europe. La force de ce texte, c'est de les



couvrir tous, de les enrichir pour les adapter au XXI^e siècle, et d'en créer de nouveaux pour tenir compte de l'évolution des esprits, des sciences et des techniques : ainsi, la reconnaissance des droits de l'enfant, les droits relatifs aux biotechnologies, la protection des données à caractère personnel, la protection des consommateurs. Elle est la première déclaration de droits qui reprenne dans un même texte les droits civiques et politiques et les droits économiques et sociaux. Aujourd'hui en Europe, la dignité de la personne signifie le droit de vote et la liberté d'expression, elle suppose aussi l'accès aux services publics, aux soins, ou le droit de vivre dans un environnement sûr. La voie est ainsi tracée, pour que la Constitution européenne comporte à sa tête la définition des droits reconnus sur son territoire, et les principes qui guident son action. Les Européens partagent dorénavant un passeport, un hymne, une monnaie, une Charte des droits, bientôt une Constitution.

Pervenche Berès

*Membre de la Convention chargée
de rédiger la Charte des droits fondamentaux*